

Juliette

Août 2025

CHALANS

MAISON
HUITRE

HUITRE

Anna

Melana

Anna

**BULLETIN MUNICIPAL
DE BERTIGNAT**

Ameliza

Auguste

Ligathe

Julia

Meia





EXTRAITS DES TRAVAUX DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseil municipal du 24 janvier 2025

SALLE DES FÊTES : CHANGEMENT DU SYSTÈME DE CHAUFFAGE



Considérant la nécessité de procéder au changement du système de chauffage de la salle des fêtes datant de 1987 ;

Vu le devis de la **SARL FLO'ELEC63 (63600 AMBERT)**, pour un montant HT de **6 316 €**, soit **7 579,20 € TTC** pour la fourniture et l'installation de 4 aérothermes ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

☞ **approuve** le devis de la **SARL FLO'ELEC63 (63600 AMBERT)**, pour un montant HT de **6 316 €**, soit **7 579,20 € TTC** et **autorise** Monsieur le Maire à engager cette dépense.

PROGRAMMATION DETR 2025 ET FIC 2025 - VOIRIE

Monsieur le Maire propose la programmation et le plan de financement suivants pour l'année 2025 :

PLAN DE FINANCEMENT		
Opération : programme voirie communale 2025		
Partenaires financiers	Dépenses HT subventionnables	Montants des subventions sollicitées
ETAT - DETR	39 368 €	11 810 € (30 %)
CONSEIL DEPARTEMENTAL 63 - FIC		15 748 € (40 %)
Autofinancement		11 810 € (30 %)
Total	39 368 €	39 368 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

☞ **valide** le projet de voirie communale 2025 et **approuve** la programmation et le plan de financement ;

☞ **sollicite** les aides de l'Etat dans le cadre de la DETR 2025 pour la programmation décrite *supra*, fiche n°16 « Grosses réparations de voirie » et du Conseil départemental du Puy-de-Dôme dans le cadre du FIC 2025.

ÉCOLE RENÉ-GUY CADOU : TRANSPORT VOYAGE SCOLAIRE

Vu le projet de voyage scolaire de la « classe des grands » du 2 au 6 juin 2025 à l'Île d'Oléron ;

Vu le devis de l'entreprise de transport **RAJAT (63300 THIERS)** pour un **montant de 4 770 € TTC** ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

☞ **accepte** le devis de l'entreprise RAJAT pour le voyage scolaire à l'Île d'Oléron d'un montant de 4 770 € TTC.

DEMANDE DE SUBVENTION : ASSOCIATION LES HIRONDELLES

Vu la demande de subvention en date du 18/11/2024 de l'association « Les Hirondelles » représentée par sa Présidente, Cécile PELLET, association dont l'objet est de réaliser des actions en faveur des résidents de l'EHPAD Milles Sourires à Cunlhat (sorties, animations, cadeaux,...) ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

☞ **accorde** une subvention d'un montant de **50 €** au profit de l'association « Les Hirondelles » ;

☞ **autorise** Monsieur le Maire à verser la somme à ladite association.

PROGRAMMATION DETR 2025 ET BONUS RURALITÉ – AMÉNAGEMENT ÉTAGE ANCIENNE POSTE

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la circulaire d'appel à projets 2025 dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), dispositif d'aides institué par l'Etat, et notamment la fiche n°2 relative aux bâtiments communaux et intercommunaux (taux de subvention de 30 %, modulable de 20 % à 40 % lors de l'instruction, plafond de travaux subventionnés à hauteur de 500 000 € HT). Par ailleurs, Monsieur Le Maire informe l'assemblée du dispositif mis en place par la Région Auvergne-Rhône-Alpes dit « Bonus Ruralité » qui s'adresse aux communes de moins de 2 000 habitants et qui vise à soutenir leurs projets d'investissement.

Monsieur le Maire propose la programmation et le plan de financement suivants pour l'année 2025 :

PLAN DE FINANCEMENT		
Opération : AMÉNAGEMENT ÉTAGE ANCIENNE POSTE EN SALLE DE RÉUNION/BUREAUX		
Partenaires financiers	Dépenses HT subventionnables	Montants des subventions sollicitées
ETAT – DETR 2025	Maîtrise d'œuvre : 4 000 € HT	25 602 € (30 %)
CONSEIL REGIONAL AUVERGNE RHONE ALPES	Toiture : 23 499 € HT	8 534 € (10 %)
CONSEIL DEPARTEMENTAL 63 FIC 2024	Menuiseries extérieures : 12 840 € HT	34 135 € (40 %) <i>subvention obtenue</i>
Autofinancement	Aménagement intérieur : 45 000 € HT	17 068 € (20 %)
Total	85 339 € HT	85 339 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

☞ valide le projet d'aménagement de l'étage de l'ancienne Poste et **approuve** la programmation ainsi que le plan de financement tels que décrits ci-dessus ;

☞ sollicite les aides de l'Etat DETR 2025 et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du Bonus Ruralité.

MATÉRIEL : RENOUVELLEMENT DU CAMION BENNE UTILITAIRE

Considérant que le camion benne utilitaire actuel ne dispose plus de contrôle technique en raison du châssis corrodé affectant la structure même du véhicule ;

Considérant qu'aucun carrossier n'a souhaité entreprendre des travaux sur ce véhicule acquis en 2002 ;

Vu la proposition de Monsieur le Maire de renouveler ce matériel roulant ;

Vu la consultation réalisée auprès de plusieurs concessionnaires concernant du matériel neuf et d'occasion ;

Vu l'offre commerciale de la **SARL GARAGE DELCOURT** (40 Chemin des Champs 63660 SAINT-CLÉMENT-DE-VALORGUE) concernant un Ford Transit Benne de 2021 d'un **montant HT de 23 000 €, soit 27 600 € TTC**, auxquels il convient d'ajouter les frais liés au certificat d'immatriculation et de retrancher la reprise de l'ancien véhicule pour 800 € ;



LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

☞ **approuve** l'achat du matériel roulant évoqué *supra* aux conditions financières susmentionnées auprès de la SARL GARAGE DELCOURT et **autorise** Monsieur le Maire à régler les frais liés au certificat d'immatriculation ainsi que les démarches administratives et comptables à la reprise de l'ancien véhicule.

REDEVANCE PERFORMANCE DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF POUR 2025

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2224-12-2 à L.2224-12-4 ;

Vu le Code de l'environnement, et notamment ses articles L.213-10-6, et articles D.213-48-12-8 à -13, et D.213-48-35-2 dans leur version applicable à compter du 1^{er} janvier 2025 ;

Vu l'arrêté du 5 juillet 2024 relatif aux modalités d'établissement de la redevance sur la consommation d'eau potable et des redevances pour la performance des réseaux d'eau potable et pour la performance des systèmes d'assainissement collectif et l'arrêté du 10 juillet 1996 relatif aux factures de distribution de l'eau et de collecte et de traitement des eaux usées modifié, dans sa version applicable au 1^{er} janvier 2025 ;

Vu la délibération n°2024-97 du 15 octobre 2024 du conseil d'administration de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne portant sur le projet de taux de redevances des années 2025 à 2030 et saisine des comités de bassin pour avis conforme et notamment ses articles 2.4 et 2.5 ;

Considérant que la redevance prélèvement est maintenue mais que les redevances pour pollution d'origine domestique et modernisations des réseaux de collecte sont remplacées à compter du 1^{er} janvier 2025 par :

- une redevance de « consommation d'eau potable », facturée à l'abonné à l'eau potable (exceptées les consommations destinées aux activités d'élevage si elles font l'objet d'un comptage spécifique) et recouvrée par la personne qui facture les redevances du service public de distribution d'eau dont les sommes encaissées sont reversées à l'agence de l'eau selon les mêmes modalités que celles qui étaient applicables à la redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique ;
- et de deux redevances pour performance « des réseaux d'eau potable » d'une part, et des « systèmes d'assainissement collectif » d'autre part ;

Concernant la redevance pour « performance des systèmes d'assainissement collectif » :

- elle est facturée par l'agence de l'eau aux communes ou leurs établissements publics compétents pour le traitement des eaux usées (maître d'ouvrage des stations d'épuration) qui en sont les redevables ;
- le tarif de base est fixé par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne ;
- le tarif applicable est modulé en fonction de la performance du ou des systèmes d'assainissement collectif (station d'épuration et l'ensemble du système de collecte des eaux usées raccordé à cette station d'épuration) de la collectivité compétente pour le traitement des eaux usées (maître d'ouvrage de la ou des stations d'épuration) ; il est égal au tarif de base multiplié par un coefficient de modulation compris entre 0,3 (objectif de performance maximale atteint) et 1 (objectif de performance minimale non atteint, pas d'abattement de la redevance) ;
- l'assiette de cette redevance est constituée par les volumes facturés durant l'année civile ;
- l'Agence de l'Eau facture la redevance à la collectivité au cours de l'année civile qui suit, la redevance étant répercutée par anticipation sur chaque usager du service public de l'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assujéti à la redevance assainissement et devant faire l'objet d'une individualisation sur la facture d'assainissement ;

Considérant que l'Agence de l'Eau Loire Bretagne a fixé à **0,28 € HT** par mètre cube le tarif de base de la redevance « performance des systèmes d'assainissement collectif » pour l'année 2025 ;

Considérant que pour l'année 2025, le taux de modulation est fixé forfaitairement à **0,3** pour la redevance performance des « systèmes d'assainissement collectif » (la performance des systèmes d'assainissement n'étant pas prise en compte pour cette première année) ;

Considérant qu'il convient de fixer le tarif de la contre-valeur pour la redevance pour performance de systèmes d'assainissement, qui doit être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assainie ;

Considérant que le supplément de prix « redevance pour la performance des systèmes d'assainissement » constitue un élément du prix du service public de l'assainissement collectif doit donc être assujéti à la TVA au taux de 10 % ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

☞ **prend** acte des tarifs fixés par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne concernant la redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif ;

☞ **applique** le montant fixé par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne à **0,084 € HT/m³** la contre-valeur correspondant à la redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif devant être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assaini, applicable à compter du 1^{er} janvier 2025.

DEMANDE DE SUBVENTION : ASSOCIATION AMBERT LIVRADOIS SUD FOOTBALL CLUB

Vu la demande en date du 02/01/2025 de l'association Ambert Livradois Sud Football Club (ALS FC) représentée par son Président, Jérémie BOUDON, association dont l'objet est de proposer une pratique du football accessible à tous dans un cadre convivial permettant à chaque membre quel que soit son âge ou son niveau de s'épanouir pleinement ;

Considérant qu'il appartient au Conseil de statuer sur cette demande ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré (Jacques POUGET, Yves GOURBEYRE, Jean-Louis SUCHON, Damien IMBERDIS, Nadia BLANC ayant voté CONTRE, Bérengère MADEYRE, Rodolphe MOREAU ayant voté POUR, Jean-Luc CHAMBADE, Frédérique LANAURE s'étant abstenus) :

☞ **décide** de ne pas accorder une subvention à l'association ALS FC.

Conseil municipal du 14 mars 2025

SALLE DES FÊTES : TRAVAUX D'ISOLATION PHONIQUE

Vu le devis de la **SAS PERETTI (63600 AMBERT)** pour un montant HT de **10 838,64 €**, soit **13 006,37 € TTC** pour la fourniture et l'installation de panneaux capteurs acoustiques muraux, tels que définis par l'étude réalisée par la SARL AGNA ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

☞ **approuve** le devis de la **SAS PERETTI (63600 AMBERT)**, pour un montant HT de **10 838,64 €**, soit **13 006,37 € TTC** ;

☞ **autorise** Monsieur le Maire à engager cette dépense en section d'investissement une fois les travaux exécutés.

PROGRAMMATION FIC 2025 – ISOLATION PHONIQUE SALLE DES FÊTES

Monsieur le Maire propose la programmation suivante pour l'année 2025 :

PLAN DE FINANCEMENT		
Opération : isolation phonique Salle des Fêtes		
Partenaires financiers	Dépenses HT subventionnables	Montants des subventions sollicitées
CONSEIL DEPARTEMENTAL 63 FIC 2025	Étude acoustique : 2 880 €	5 487 € (40 %)
Autofinancement	Travaux : 10 838,64 €	8 231,64 € (60 %)
Total	13 718,64 €	13 718,64 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

☞ **approuve** l'opération d'isolation phonique de la Salle des Fêtes et **sollicite** l'aide du Conseil départemental du Puy-de-Dôme dans le cadre du FIC 2025 pour la programmation décrite *supra*.

DEVIS TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR - ANCIEN LOGEMENT DE LA POSTE

Vu le devis de la **SAS PERETTI (63600 AMBERT)** pour un **montant HT 47 173,11 €, soit 56 607,73 € TTC** concernant l'aménagement intérieur de l'étage de l'ancien logement de La Poste en salle de réunion/bureaux ;

Considérant que ce devis est conforme à l'estimatif réalisé par l'architecte et comprend la plâtrerie, la peinture, la menuiserie intérieure, l'électricité et la plomberie ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

☞ **approuve** le devis de la **SAS PERETTI (63600 AMBERT)** d'un **montant HT de 47 173,11 €, soit 56 607,73 € TTC** pour les travaux susmentionnés.

DEVIS MENUISERIES EXTÉRIEURES - TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ANCIEN LOGEMENT DE LA POSTE

Vu le devis de l'entreprise **LAURENT FAYE (63220 ARLANC)** pour un **montant HT 14 040 € soit 16 848 € TTC** concernant la fourniture, la peinture et la pose de 6 fenêtres concernant l'aménagement intérieur de l'ancien logement de La Poste en salle de réunion/bureaux ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

☞ **approuve** le devis de l'entreprise **LAURENT FAYE (63220 ARLANC)** d'un **montant HT de 14 040 € soit 16 848 € TTC** pour les travaux susmentionnés.

ÉGLISE : DEVIS ABAT-SONS DU CLOCHER DE L'ÉGLISE

Considérant que suite à l'épisode de grêle du 28 juin 2024, les abat-sons du clocher de l'Église côté Halle ont été fortement dégradés et qu'il s'avère nécessaire de les remplacer ;

Considérant que ce remplacement sera pris en charge par l'assurance de la commune, vétusté déduite ;

Vu les devis comprenant la fabrication et la pose de 28 lames d'abat-sons et 24 planches de renforcement, à savoir :

- entreprise **HEUR'TECH (SAS CHOMEL-DARD, 03210 CHEMILLY)** pour un **montant HT de 5 895 €, soit 7 074 € TTC ;**

- entreprise **VIALIS CHARPENTE (63600 AMBERT)** pour un **montant HT de 5 489 €, soit 6 586,80 € ;**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

☞ **approuve** le devis de l'entreprise **VIALIS CHARPENTE (63600 AMBERT)** d'un **montant HT de 5 489 €, soit 6 586,80 € TTC** concernant le remplacement des abat-sons du clocher de l'Église coté Halle.

PROGRAMME VOIRIE 2025 : ATTRIBUTION DES TRAVAUX

Vu la proposition de l'entreprise **EUROVIA DALA (63039 CLERMONT-FERRAND)** d'un **montant HT de 39 368,00 €, soit 47 241,60 € TTC** pour le programme voirie 2025 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

☞ **valide** le devis de l'entreprise **EUROVIA DALA (63039 CLERMONT-FERRAND)** pour un **montant HT de 39 368,00 €, soit 47 241,60 € TTC** pour le programme de voirie 2025.

DEVIS PORTE DE L'ANCIEN LOCAL DES POMPIERS

Vu le devis en date du 02/02/2025 de l'entreprise **VIALIS CHARPENTE (63600 AMBERT)** pour une porte de l'ancien local des pompiers (local qui sert de stockage pour les matériels de l'Inter-Associations), en bois semblable à l'existante pour un montant de **2 091 € HT, soit 2 509,20 € TTC** ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

↳ **approuve** le devis de l'entreprise **VIALIS CHARPENTE (63600 AMBERT)** pour un montant de **2 091 € HT, soit 2 509,20 € TTC**.

DEMANDE DE SUBVENTION : ASSOCIATION JSP DE MARAT

Vu la demande de subvention en date du 24/02/2025 de l'association des JSP de Marat (Jeunes Sapeurs-Pompiers) représentée par son Président, l'Adjudant-chef Alban MATHIAS, association dont l'objet est de former les futurs sapeurs-pompiers volontaires du secteur ;

Considérant que l'association compte dans ses effectifs deux jeunes de Bertignat ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

↳ **accorde** une subvention d'un montant de **100 €** au profit de l'association des JSP de Marat ;

↳ **autorise** Monsieur le Maire à verser la somme à ladite association.

Conseil municipal du 11 avril 2025

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général des Impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants relatifs aux impositions directes locales et 1639 A et 1636 B sexies et suivants relatifs au vote des taux ;

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 12/04/2024 le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts comme suit : taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : **30,98 %**, taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : **55 %** et taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affecté à la résidence principale (TH) : **6,50 %**.

Eu égard à l'équilibre budgétaire 2025, Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter la fiscalité pour 2025 et soumet au conseil les taux suivants pour 2025 : **TFPB = 30,98 % ; TFPNB = 55 % ; TH = 6,50 %**.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (abstentions de Rodolphe MOREAU et Frédérique LANAURE) :

↳ **décide** de retenir les taux d'imposition inchangés et énoncés ci-dessus pour l'exercice 2025 :

↳ **charge** Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et fiscaux.

SUBVENTIONS 2025 AUX ASSOCIATIONS

Vu le budget primitif 2025 adopté le 11/04/2025 ;

Vu la proposition de Monsieur le Maire de maintenir aux associations un montant de subvention similaire à l'année précédente ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

↳ **décide** de verser, pour 2025, une subvention de **350 €** aux associations suivantes : Amitié et Rencontre, Gym et Détente, Comité des Fêtes (Rodolphe MOREAU, Bérengère MADEYRE, Damien IMBERDIS ne prenant pas part au vote), Société de chasse La Bertignatoise, Amicale des Sapeurs-Pompiers (Damien IMBERDIS ne prenant pas part au vote), Association des Parents d'Elèves (Nadia BLANC ne prenant pas part au vote), Les Arbres-Mondes, Inter-Associations, Les Mains Créatives (Cendrine LONGHI ne prend pas part au vote), les Amis de Françoise Héritier et au Vélo Club Ambertois.

DEMANDE DE SUBVENTION POUGET RACING TEAM

Vu la demande de subvention de l'association nouvellement créée POUGET RACING TEAM (63480 BERTIGNAT) en date du 02/04/2025 ayant pour objet la récolte de fonds pour aider des jeunes pilotes de trial à des stages de perfectionnement et de pouvoir participer à des compétitions de niveau régional et national ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

↳ **sursoit** à statuer sur cette demande afin d'obtenir des précisions quant à l'objet de l'association.

ACHAT D'UN NETTOYEUR HAUTE PRESSION



Considérant que le nettoyeur haute pression de la commune est hors d'usage, il s'avère nécessaire de renouveler ce matériel dans un souci d'entretien des matériels, véhicules et équipements récemment acquis ;

Vu la consultation pour ce type de matériel réalisée par Damien IMBERDIS ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

☞ **approuve** l'achat d'un nettoyeur haute pression pour un montant de **2 605 € HT soit 3 126 € TTC** auprès de la **SAS AMBERT MOTOCULTURE ET LOISIRS (63600 AMBERT)**.

ÉGLISE : DEVIS CHANGEMENT DES GOUTTIÈRES DU CLOCHER

Considérant que suite à l'intervention prochaine relative au changement des tuiles du clocher de l'Église endommagées par la grêle du 28 juin 2024, il apparaît judicieux de procéder dans le même temps au remplacement des gouttières ;

Vu le devis l'entreprise **RAPHAËL COMBRIS (63940 MARSAC-EN-LIVRADOIS) pour un montant HT de 6 682 €, soit 8 018,70 € TTC** pour le changement des gouttières du clocher de l'Église (nacelle, dépose et pose) ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

☞ **approuve** le devis l'entreprise **RAPHAËL COMBRIS (63940 MARSAC-EN-LIVRADOIS) pour un montant HT de 6 682 €, soit 8 018,70 € TTC** pour le changement des gouttières du clocher de l'Église ;

☞ **autorise** Monsieur le Maire à mandater la somme en section d'investissement une fois les travaux réalisés.

AVIS SUR PERMIS DE CONSTRUIRE PC N°06303724A0005 – PIESSAT

Vu la délibération n°7 en date du 14/03/2025 ;

Vu l'arrêté refusant le permis de construire PC N°06303724A0005 déposé le 23/09/2024 par le GAEC COISSARD Père et fils signé par Madame la Sous-Préfète en date du 29/01/2025 ;

Vu l'avis favorable de Monsieur le Maire sur le projet ;

Vu l'article L.122-5 du Code de l'urbanisme qui dispose, notamment, que l'urbanisation est réalisée en continuité avec les bourgs, villages, hameaux, groupes de constructions traditionnelles ou d'habitations existants [...] ;

Vu l'article L.122-7 du Code de l'urbanisme qui dispose que dans les communes ou parties de commune qui ne sont pas couvertes par un plan local d'urbanisme ou une carte communale, des constructions qui ne sont pas situées en continuité avec les bourgs, villages, hameaux, groupes de constructions traditionnelles ou d'habitations existants peuvent être autorisées, dans les conditions définies au 4° de l'article L.111-4 et à l'article L.111-5, si la commune ne subit pas de pression foncière due au développement démographique ou à la construction de résidences secondaires et si la dérogation envisagée est compatible avec les objectifs de protection des terres agricoles, pastorales et forestières et avec la préservation des paysages et milieux caractéristiques du patrimoine naturel prévus aux articles L. 122-9 et L. 122-10 ;

Considérant que le projet porte sur un bâtiment à usage de stabulation équine avec toiture photovoltaïque, et qu'il n'existe pas d'activité équivalente sur la commune ;

Considérant que le projet conforte et diversifie une activité agricole existante et participe au développement économique de la commune ;

Considérant que le projet ne porte pas atteinte à la préservation des espaces naturels et agricoles compte tenu de la superficie impactée par le projet, ne participant donc pas au mitage de l'espace agricole ;

Considérant que les réseaux (eau, électricité, télécom) se trouvent en bordure de parcelle et n'entraînent pas un surcroît important de dépenses publiques, pour ne pas dire aucun ;

Eu égard à l'absence de pression foncière sur la commune et que le développement de la filière équine participe au développement économique et rayonnement local ;

Considérant que la construction projetée ne portera pas atteinte à la sécurité, ni à la salubrité publique ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

☞ **décide** qu'une suite très favorable doit être donnée au permis de construire susvisé ;

☞ **donne** instamment un avis favorable et soutient le projet de construction d'un bâtiment à usage de stabulation équine déposé par le pétitionnaire ;

☞ **demande** une dérogation au titre de l'article L.122-7 du Code de l'urbanisme pour les raisons sus-évoquées.

COMPTE ADMINISTRATIF 2024 - Budget général

Le **compte administratif** retrace l'ensemble des recettes et des dépenses effectuées sur un exercice budgétaire correspondant à une année civile.

1- Détermination du résultat de fonctionnement 2024		
Recettes de fonctionnement		606 777,13 €
Dépenses de fonctionnement		451 844,21 €
	Résultat de clôture 2024	154 932,92 €
2 - Détermination du résultat d'investissement 2024		
Recettes d'investissement		290 085,06 €
Compte 1068 - Réserves	Excédent de fonctionnement reporté	151 904,96 €
Dépenses d'investissement		601 293,84 €
	Résultat de clôture 2024	- 159 303,82 €
3 - Détermination du résultat d'investissement cumulé 2024		
Résultat reporté 2023		205 631,03 €
Résultat de clôture 2024		- 159 303,82 €
	Résultat cumulé 2023- hors RAR	46 327,21 €
4 - Restes à réaliser 2024 (RAR)		
Recettes		118 742 €
Dépenses		- 162 540 €
		- 43 798 €
5 - Besoin de financement de la section d'investissement		
Résultat cumulé 2024		46 321,21 €
R.A.R. 2024		- 43 798 €
		2 529,21 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT 2024

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE	CA 2024 en €
011 - Charges à caractère général	120 180,92
012 - Charges de personnel	145 730,28
014 - Atténuation de produits	3 536,07
65 - Autres charges de gestion courante	40 016,71
66 - Charges financières	23 624,71
67 - Charges spécifiques	140,00
042 - Opérations d'ordre	118 615,52
TOTAL	451 844,21

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE	CA 2024 en €
013 - Atténuations de charges	386,00
042 - Opérations d'ordre	100 611,52
70 - Produits des services	20 255,77
73 - Impôts et taxes	31 053,49
731 - Fiscalité locale	155 203,00
74 - Dotations et participations	244 177,65
75 - Autres produits de gestion courante	38 088,70
77 - Produits exceptionnels (cessions)	17 001,00
TOTAL	606 777,13

SECTION D'INVESTISSEMENT 2024

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 601 293,84 € comprenant les opérations d'ordre liées aux cessions d'un montant de 218 224,04 €. Les principaux investissements de l'année 2024 ont été les suivants : travaux sur les bâtiments communaux pour un montant de 34 324,02 €, l'adressage pour un montant de 4 860 €, la voirie pour un montant de 113 204,58 € et le renouvellement du matériel (tracteur, épareuse...) pour un montant de 176 223,31 €



Les recettes d'investissement se sont élevées à 647 621,05 €, avec un excédent reporté de 205 631,03 € au compte 001, un excédent au compte 1068 de 151 904,96 € et un fonds de compensation de la TVA de 7 410,70 €. Les opérations d'ordre liées aux cessions représentent un montant de 117 612,52 €.



BUDGET PRIMITIF 2025 - Budget général

Contrairement au compte administratif, le **budget primitif** est un acte prévisionnel qui fixe les enveloppes de crédits permettant d'engager les dépenses, il détermine aussi les recettes attendues. Les dépenses et les recettes s'équilibrant comme ci-dessous.

SECTION DE FONCTIONNEMENT 2025

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE	BP 2025 en €	RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE	BP 2025 en €
011 - Charges à caractère général	185 000	013 – Atténuations de charges	800
012 – Charges de personnel	157 000	70 – Produits des services	28 432
014 – Atténuations de produits	3 536,07	73 – Impôts et taxes	25 051
65 - Autres charges de gestion courante	66 200	731- Fiscalité locale	156 807
66 - Charges financières	22 435,45	74 – Dotations et participations	273 510
67- Charges Spécifiques	341,63	75 – Autres produits de gestion courante	38 300
68 – Dotations aux provisions	1 800	77 – Produits exceptionnels	100
042 - Opérations d'ordre	1 686,85	TOTAL	523 000
023 – Virement section investissement	85 000		
TOTAL	523 000		

SECTION D'INVESTISSEMENT 2025

Montant Budget Primitif 2025 : dépenses et recettes équilibrés à 508 000 €.

Dépenses :

Les principaux projets de l'année 2025 peuvent être résumés ainsi :

- ◆ **Voirie** pour un montant prévisionnel de 50 000 €.
- ◆ **Travaux rénovation Mairie** pour un montant prévisionnel de 102 000 €.
- ◆ **Adressage** pour un montant prévisionnel de 15 000 €
- ◆ **Eclairage public** pour un montant prévisionnel de 30 000 €.
- ◆ **Matériels (camion benne utilitaire) et mobiliers** pour un montant prévisionnel de 40 000 €.



Les dépenses non mentionnées demeurent en provisions d'opérations d'investissement antérieurement votées et non encore réalisées, pour faire face à des imprévus et constituent également des réserves de crédits pour de futurs projets. Les investissements sont calibrés aux capacités financières et à la trésorerie disponible avec pour ligne directrice une gestion rigoureuse des dépenses afin de ne pas sombrer dans un endettement excessif, qui obérerait les actions à venir de la commune, ni tomber dans la facilité de hausses d'impôts trop importantes qui pèseraient lourdement sur le budget des ménages (pour rappel, les bases d'imposition augmentent chaque année sur décision de l'État, les taux d'imposition de la commune n'ont quant à eux pas augmenté depuis 2018).

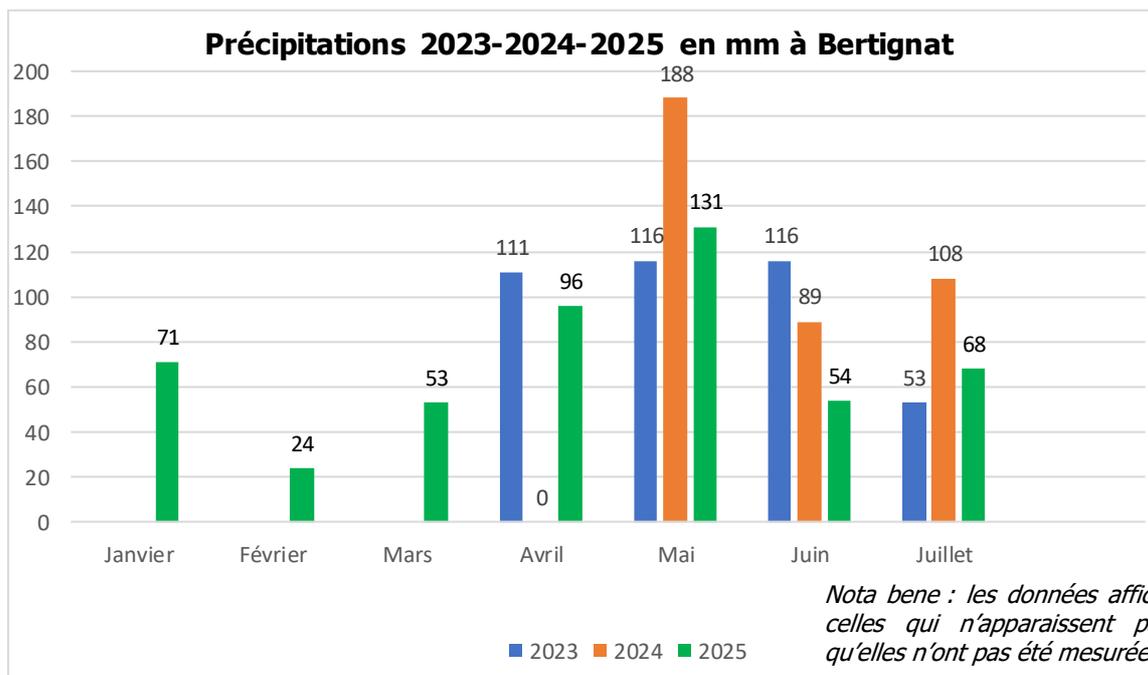
Les sommes budgétées en 2025 ne signifient donc pas forcément que les dépenses se réaliseront sur cette même année, ni qu'elles le seront en totalité car elles peuvent s'étaler sur plusieurs exercices budgétaires en fonction de l'avancée des opérations, des contraintes administratives et financières, ainsi que des dates d'interventions des partenaires et/ou entreprises.

Recettes :

- ◆ Subvention pour voirie 2025 pour un montant prévisionnel de 27 557 €.
- ◆ Subvention Travaux rénovation Mairie pour un montant prévisionnel de 73 758 €.
- ◆ Subvention adressage pour un montant prévisionnel de 11 368 €.
- ◆ FCTVA pour un montant prévisionnel de 49 654,02 €.
- ◆ Des restes à réaliser de 2024 pour un montant de 118 742 € correspondant aux subventions non perçues de l'année 2024.
- ◆ Un virement de la section de fonctionnement de 85 000 €.
- ◆ Un excédent de fonctionnement reporté au 1068 de 2024 de 154 932,92 €.
- ◆ Un excédent d'investissement reporté de 2024 de 46 327,21 €.



PLUVIOMÉTRIE



PLAQUES DU SOUVENIR



Dans le cadre d'un projet d'embellissement des rues, la municipalité cherche des anciennes photos ou cartes postales des hameaux ainsi que du Bourg afin de réaliser des plaques « du souvenir » et de les confronter à l'environnement présent.

Vous pouvez venir en Mairie avec vos clichés pour une numérisation. Par avance, merci de votre participation ! Informations en Mairie au 04 73 82 06 19.

INFORMATIONS

FERMETURE SECRÉTARIAT

Le secrétariat de Mairie et l'agence postale communale seront fermés au public du lundi 11 août au lundi 1^{er} septembre 2025 inclus. Réouverture des services le mardi 2 septembre 2025.

En cas de problème, vous pouvez laisser un message au 04 73 82 06 19 ou bertignat.mairie@orange.fr. Bel été à tous !

FIBRE ET ADRESSAGE



◆ Le déploiement de la fibre dans le cadre du Réseau d'Initiative Publique (phase 3, 2025-2026) est actuellement en cours sur l'ensemble de la commune, les prestataires télécoms sont actuellement à l'œuvre, Monsieur le Maire signant régulièrement des arrêtés d'autorisation de voirie pour ce faire. **Un courrier reçu le 15/07/2025 émanant du Conseil départemental du Puy-de-Dôme et de la Régie Auvergne Numérique prévoit une mise en service au 2^{ème} semestre 2026** (annoncée initialement fin 2025) au regard des relevés bâtimentaires qui font apparaître un nombre plus élevé de prises à traiter que la moyenne du secteur en raison de l'étendue de la commune et du nombre de hameaux. **Pour rappel, la municipalité ne maîtrise pas le calendrier de déploiement de la fibre et Bertignat n'est pas la dernière commune dans le département à ne pas disposer de cette technologie.**



◆ Concernant l'adressage, les noms de rue et les numéros (système métrique) ayant été entérinés par le Conseil municipal, la signalétique est commandée (plaques, numéros, mâts) et en attente d'être fabriquée et livrée. Le cabinet de géomètres diligenté au plan d'adressage est en train d'instruire une base d'adresse locale qui sera intégrée dans la base adresse nationale pour un référencement avec des adresses normalisées et certifiées. Nous vous tiendrons informés de la suite et fin de la procédure à l'automne.

JOURNÉE DES CHEMINS



Ce samedi 22 mars, 25 bénévoles ont répondu à l'appel de la municipalité pour débroussailler plusieurs chemins de la commune.

Équipés de tronçonneuses, débroussailleuses et sécateurs, les bénévoles se sont rendus sur plusieurs sites notamment à Lanteyras, Dousson ainsi qu'à Boutonnargues.

La matinée s'est terminée à l'Épicurieux autour d'un casse-croûte bien mérité.

INAUGURATION MATÉRIELS



Samedi 17 mai 2025, le Conseil municipal avait invité les membres des associations de la commune pour une présentation des matériels acquis durant l'année 2024.

Ce moment de convivialité a été l'occasion de faire découvrir le nouveau tracteur de 120 CV, utilisé notamment pour le déneigement et soutenu financièrement à hauteur de 23 000 € par le Conseil départemental, ainsi qu'une nouvelle épareuse. Le camion benne utilitaire quant à lui d'occasion vient remplacer l'ancien datant de plus de 20 ans.

L'ensemble de ces acquisitions représente près de 175 000 € d'investissements financés sur les fonds propres de la commune et rendus nécessaires pour assurer un service technique de qualité. Merci aux établissements Favier et Chysclain d'avoir répondu présents à cette présentation.

PROGRAMME VOIRIE 2025

Réfection de la voirie (solution grave émulsion et enduit bi-couche) en direction de Champandlet pour un montant HT de 39 368 €, soit 47 241,60 € TTC.

Merci au Conseil départemental du Puy-de-Dôme pour l'aide financière apportée à hauteur de 15 747 €, aide déterminante pour mener à bien ce type d'opération.



ENTRETIEN VERGER DE PUY-BAYOU



Ce samedi 14 juin 2025, **une trentaine de personnes munies de sécateurs et de scies est venue se former à la taille d'arbres fruitiers** au verger communal de Puy-Bayou à Bertignat.

Christophe GATHIER bénévole au Conservatoire des Espaces Naturels Auvergne a donné tous ses conseils et astuces pour entretenir les arbres, notamment la taille en vert qui permet de contribuer à la formation des jeunes arbres fruitiers. Elle limite les nuisances sanitaires et permet des rééquilibrages en pleine végétation. Elle peut être complétée par des éclaircies sur les fruits.

Dans ce verger communal implanté en 2021, aucune taille n'avait été effectuée depuis, ce qui a permis de passer de la théorie à un atelier pratique !

RÉFECTION DE CROIX - PEUBRIÈRES ET LE CHALET

Merci à Olivier LONGHI et Michel MADEYRE pour la fourniture gracieuse du bois et la confection bénévole des croix.



Avant



Après



Avant



Après

BALADE DES HAUTES-TERRES DU MERCREDI 31 JUILLET 2025 – 46 MARCHEURS



COMMERCE DU BOURG - L'ÉPICURIEUX

Emeline et Arnaud ont décidé de cesser l'activité du restaurant/bar l'Epicurieux le 27 juin 2025. Dès l'annonce de la fermeture, la communauté de communes Ambert Livradois Forez, en étroite collaboration avec la commune, a initié différentes démarches afin de trouver des repreneurs pour le commerce du Bourg. Affaire à suivre...

MARCHÉ DOMINICAL



Depuis le 18 mai 2025, un **marché hebdomadaire le dimanche** a pris place dans le Bourg où l'on peut trouver **Michel le boulanger** (pains et viennoiseries), un **primeur (Paul GARNIER de Lezoux)**, des produits fermiers et artisanaux avec **L'escapade des Gourmets (fromage, charcuterie,...)**.



Merci aux artisans/commerçants pour leur participation à cette initiative portée par la municipalité et l'association Les Mains Créatives. **Un grand merci à Cendrine et Olivier** qui mettent à disposition leur jardin lorsque la salle des fêtes est indisponible.

FOCUS SUR PTIT PLAT MOBIL À FLOUVAT

Céline PATUREAU et Nicolas PINEAU s'installent sur la commune en 2012. Nicolas reprend l'entreprise de charpente familiale à Marat et Céline travail dans le milieu de la restauration dans différents établissements.

En 2017, elle décide de se lancer à son compte dans ce domaine. C'est ainsi que le 5 février 2018, Ptit Plat Mobil est né. Elle reste une année seule à travailler, et victime de son succès, décide d'embaucher de l'aide. Aujourd'hui, elles sont deux à se relayer en cuisine et assurer la livraison des plats.



contact@ptitplatmobil.fr

06 22 75 94 01

www.ptitplatmobil.fr

Facebook : @ptitplatmobil



Depuis le mois de juillet, certaines livraisons sont assurées par La Poste.

Cuisine traditionnelle française, repas végétariens, plats sans gluten, Ptit Plat Mobil s'adapte au régime alimentaire.

Entre Courpière et Ambert, Céline se déplace sur la route pour combler une grande diversité de papilles : ses clients sont des personnes âgées, des entreprises, des particuliers ou des écoles. Une offre traiteur est proposée le week-end. Les tarifs et les menus divers et variés sont consultables sur son site internet à la semaine. Ses plats sont dans des contenants en verre pour une empreinte écologique réduite.

Les commandes sont prises par téléphone ou sur le site internet. Ouvert toute l'année, tous les jours. Livraison pour le repas du midi et/ou du soir de 8h à 13h30. Réservation la veille avant 19 h.

**Pour un repas 100 % maison et une livraison à domicile n'hésitez plus ! www.ptitplatmobil.fr
06 22 75 94 01 - contact@ptitplatmobil.fr**

DISTRIBUTION DES COLIS-CADEAUX EN EHPAD



Béregère MADEYRE, adjointe, Cendrine LONGHI et Nadia BLANC, conseillères, ont rendu visite aux habitants de Bertignat résidant dans les EHPAD du territoire courant février 2025.

L'occasion de leur offrir un colis-cadeau et de maintenir le lien avec la commune partageant ainsi des moments privilégiés d'échanges et de fraternité.

Ci-contre en photo avec Renée FAUCHERY.

NOUVEAU AU CHALET : LA MAISON ROSE

Depuis le 3 juin 2025, **Evelien et Jessica ont ouvert au hameau Le Chalet un mini-camping, gîte et petit restaurant « La Maison Rose »**. Et malgré la tempête du 1^{er} juin, les deux hollandaises n'ont pas ménagé leurs efforts pour ouvrir ce lieu de convivialité et en faire un endroit accueillant. L'offre en hébergement touristique s'étoffe un peu plus sur la commune. **Nous souhaitons à Evelien et Jessica toute la réussite dans cette belle aventure !**



Mini camping, Gîte & Petit restaurant



+33(0)775840727

+31(0)650605979

Lamaisonroseberlignat@hotmail.com



ÉPISODE DE GRÊLE DU 1^{ER} JUIN 2025

Une nouvelle fois, Bertignat a été durement touchée par un épisode météorologique violent avec de très fortes rafales de vent et de la grêle, principalement sur le sud-est du territoire. Les dégâts très importants faisaient penser à la tempête de 1999, tant les arbres à terre obstruant les routes départementales et communales étaient nombreux. Nous pensons forcément à tous les habitants qui ont été frappés dont pour certains une deuxième fois en un an.

Lors de cet épisode, la Préfecture organisait des conférences téléphoniques journalières, avec les forces de sécurité, communes impactées et gestionnaires des réseaux, afin de faire le point sur la situation et d'engager les actions à mener. Le réseau électrique a lui aussi beaucoup souffert privant plusieurs hameaux de courant. L'installation de groupes électrogènes s'est avérée nécessaire, le temps pour ENEDIS et RTE d'effectuer les réparations sur les lignes.

Merci à tous les acteurs mobilisés et saluons l'entraide entre habitants et voisins.



RD 67 en direction de Vertolaye



Pylône au Chalet



RD 67 en direction de Vertolaye

RÉPONSES DU JEU PHOTOS MYSTÈRES (BULLETIN DE JANVIER 2025)



La première photo est un frêne prise au **Châtelet**, la seconde représente le **chemin des lagunes du Sagnis**.



ÉCOLE RENÉ GUY CADOU



Les élèves de l'école primaire René Guy Cadou de Bertignat se sont rendus en **classe de Mer au Centre Le Moulin d'Oléron** durant cinq jours, encadrés par **Maryline JANOWSKI**, professeure des écoles, épaulée par **Sébastien ROUX**, parent d'élève.

Découverte de la plage où les enfants ont réalisé des œuvres d'art éphémères avec la laisse de mer (algues, coquillages, bois). Les enfants ont pu visiter le **Phare de Chassiron** et observer un panorama incroyable.

Une fois à marée basse, **les enfants ont pratiqué la pêche à pied** sur l'estran rocheux pour attraper des crabes, des bernard-l'hermite, des crevettes, des bigorneaux, des étoiles de mer et des lièvres de mer.



Activités matelotage, visite des marais salants, après-midi dans les dunes, visite du site ostréicole de Fort Royer ont été les nombreuses activités réalisées par les enfants. Une course d'orientation a clôturé cette semaine riche en découvertes et souvenirs.



Les enfants de petite section jusqu'au CP se sont rendus le 26 juin 2025 au zoo d'Ardes-sur-Couze.

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES



Du changement dans le bureau de l'APE de Bertignat. **Nadia BLANC** devient Présidente, **Cécile PELLET** est désormais Vice-Présidente, **Cécile FOUGEROUSE**, Secrétaire et **Léa VEREL**, Vice-Secrétaire. **Aurélié BOHNEUR** reste Trésorière et **Emeline FLANQUART** devient Vice-Trésorière. **Merci à elles pour leur implication au sein de l'association.**

Le concours de belote du dimanche 2 février 2025 a réuni de nombreuses doublettes avec de nombreux lots à gagner.

Samedi 15 mars 2025, les enfants se sont donnés rendez-vous déguisés à la salle des fêtes autour d'un spectacle de clowns avec la **compagnie 2 Pas Sages**. Un goûter offert par l'APE a clôturé cet après-midi et c'est sous la neige que Monsieur Carnaval a été brûlé.

Deux ventes de gâteaux Saint-Michel ont été réalisées avec succès : merci à tous les participants !

Le 21 juin 2025, **les enfants ont chanté à la salle des fêtes pour la kermesse**. Un repas de type auberge espagnole dans la cour de l'école a rassemblé petits et grands pour finir cette journée dans les châteaux gonflables.

Le lendemain, l'APE a organisé et financé une sortie accrobranches à Saint-Paulien.

Au printemps, les élèves ont réalisé des séances de piscine à Ambert et se sont rendus une fois par trimestre au cinéma à Saint-Amant-Roche-Savine.

Noter ces dates pour nous retrouver :

Les 13 et 14 septembre 2025 pour la vente de gaufres lors de la fête patronale ; **le 31 octobre 2025** pour Halloween (rdv à 18h dans le Bourg déguisé) ; la vente de galettes le **dimanche 11 janvier 2026**.

L'APE remercie chaleureusement toutes les personnes qui nous soutiennent et qui permettent de réaliser toutes ses animations pour le plaisir des enfants scolarisés à l'École René Guy Cadou.



LES AMIS DE FRANÇOISE HÉRITIER

Encore une belle journée, le 8 mars 2025, à l'occasion de la **Journée Internationale des Droits des Femmes**, sur le thème de : « **L'émancipation des femmes au début du XX^{ème} siècle, en Livradois** ».



L'occasion de célébrer le **80^{ème} anniversaire du droit de vote des femmes en France** : l'exposition proposait des extraits des Archives nationales et départementales.

Nous avons pu trouver la liste d'émargement de 1945, 1^{er} vote pour les municipales, où les femmes ont eu le droit de voter : chacun a pu retrouver si les femmes de sa famille avaient voté à cette occasion.

Nous avons aussi retransmis le témoignage de **Renée FAUCHERY**, 1^{ère} femme élue à Bertignat en 1971.

Nous avons valorisé **Rose COMBE**, née à la fin du XIX^{ème} siècle, qui fut garde-barrière à Pont-de-David, et autrice du roman « Le Mile des Garret » : son arrière-petite fille était présente. À cette occasion, nous avons recueilli le témoignage d'**Alice POURRAT**, dernière garde-barrière au Châtelet.

Pour l'émancipation des femmes, l'école a joué un grand rôle : à Bertignat il y eut 5 écoles ! La JACF, Jeunesse Agricole Catholique Féminine, eut aussi un rôle d'ouverture pour les filles. Nous avons avec nous ce jour-là, des élues : **Myriam FOUGÈRE, Renée FAUCHERY, Claudette IMBAULT, Bérengère MADEYRE**, ainsi que notre centenaire **Marinette FONLUPT**. Elles ont partagé leurs souvenirs de première votante ou d'élue.



Nous avons eu aussi le plaisir d'écouter **Madame la Sous-Préfète d'Ambert, Mireille HIGINNEN-BIER**. Un court film de famille, où l'on voit le train à vapeur partir de la gare de Vertolaye, et le film « Les Immortelles » de **Léa ROSSIGNOL et Pierrick LAURENT**, présentant 3 générations d'agricultrices en Haute-Loire, ont été très appréciés.

Lectures d'extraits du roman de Rose COMBE, chansons par la chorale de Bertignat, et livres en vente ont complété cette belle journée de rencontre que plus de **120 personnes** ont partagée dans la salle des fêtes comble.

RDV pour la prochaine Biennale FH, le prochain week-end de la Pentecôte, les 23 et 24 mai 2026.

Contact : bertignat.francoiseheritier@protonmail.com /FB : Françoise Héritier (les amis de)

BERTIGNAT GYM ET DÉTENTE

Jeudi soir 26 juin 2025, un repas a conclu l'année 2024-2025 au restaurant « La Maison Rose » au village Le Chalet à Bertignat.

23 adhérents(e)s étaient réunis pour un repas, dans la bonne humeur reçus par des restauratrices accueillantes. **Merci à Evelien et Jessica.**



Nous remercions Mireille pour l'attention portée à chacune et chacun de nous lors de ses séances, toutes différentes. Toutes les parties du corps sont sollicitées : cerveau pour la mémoire, bras, jambes, abdos, les doigts, les yeux, etc. **Nos efforts sont récompensés par le bien-être procuré.**



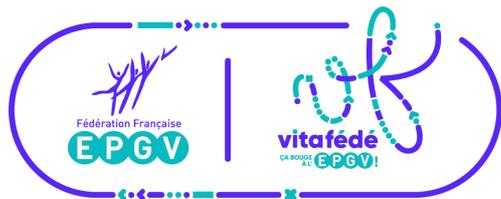
Petites infos à retenir sur l'ARTHROSE : à tous les âges, 1 français sur 3 en souffre ! IL N'Y A PAS QUE LES MEDICAMENTS.

BOUGER : l'arthrose peut toucher toutes les articulations surtout les genoux, les hanches, les doigts et les cervicales et affectent la qualité de vie. Toutes les activités sont possibles dès qu'elles vous apportent du plaisir et sont progressives.

S'inscrire dans une association, c'est encore mieux, afin de bénéficier de bonnes conditions techniques grâce à la formation de l'animatrice (exercices de renforcement musculaire avec utilisation d'élastiques, poids, étirements,...). Débuté le plus tôt possible, l'exercice physique contribue à prévenir l'arthrose avec à la clé moins de raideurs et de douleurs avec acquisition de la souplesse et de la mobilité articulaire.

REEQUILIBRER SON ASSIETTE : consommer davantage des céréales, fruits, légumes riches en fibres. Privilégier les poissons gras, les viandes sans ajout d'huile. Limiter les sucres rapides.

MIEUX DORMIR : quand on a mal, on atteint difficilement le sommeil profond. Le soir, se coucher à heures régulières, limiter le café, alcool et repas trop copieux. Se préparer au sommeil avec des rituels : tisane, relaxation, respiration.



INFOS :

Pour la rentrée 2025-2026, les jours et heures des cours restent inchangés :
MARDI et JEUDI de 18h à 19h à la salle des fêtes.

Première séance le mardi 9 septembre 2025 et dernière séance le mardi 30 juin 2026.

La licence est de 90 € pour l'année ; 79 séances soit 1,14 € la séance d'une heure ou d'une heure et demie, 2 fois par mois (les 30 minutes supplémentaires étant basées uniquement sur de la relaxation).

N'hésitez pas à contacter : Claudine= 04 73 82 61 07, Annie= 04 73 82 34 50, Françoise= 04 73 82 16 50.

Nous vous rappelons nos lotos : MARDI 11 NOVEMBRE 2025 et DIMANCHE 8 FEVRIER 2026.

« Bertignat Gym et Détente » souhaite une bonne rentrée à tout le monde et à toutes les associations de notre commune et pensons à participer à leurs festivités ; par notre présence, apportons notre aide, lors de manifestations d'Inter-Associations qui achète du matériel et dont on bénéficie et qui peut nous servir.

Nous remercions le Maire et son Conseil municipal pour la gratuité de la location de la salle ainsi que le chauffage. Apprécions cette chance en respectant facilement quelques règles de savoir-vivre : après chacun de nos passages dans la salle des fêtes, pensons à bien ranger le matériel (chaises, tables,...) à nettoyer correctement les locaux (évier, bar, toilettes,...). Pensons à éteindre lumières, radiateurs et fermer les portes en quittant les lieux.



Organisation par « Bertignat Gym et Détente » le samedi 14 juin 2025 d'une randonnée pédestre avec 3 parcours : merci aux courageux marcheurs d'avoir participé à cette balade sous une chaleur caniculaire et aux « ravitailleurs » le long des parcours.



COMITÉ DES FÊTES

Organisée par le Comité des Fêtes

FÊTE PATRONALE BERTIGNAT

SAMEDI 13 SEPTEMBRE 14 H SUR LA PLACE

Jeux inter-villages

Venez encourager les équipes de Bertignat, Job, Saint-Just, les Jeunes Agriculteurs et les Sapeurs-Pompiers.

ATTRACTIONS FORRAINES
Divers manèges, Course cycliste Prix Eugène Dauphin

APÉRO CONCERT POP AND CO
20 h repas couscous (20 €) réservations : 07 65 27 97 08

DIMANCHE 14 SEPTEMBRE

Vente de viennoiseries
Activités des arts du cirque et jeux en libre accès gratuit 9h/14h
Vin d'honneur offert par la municipalité 11h45
Exposition Club Auvergne Collection

VIDE-GRENIER 6H / MARCHÉ DE PRODUCTEURS 8H
Sans réservation, 1 € / mètre.

SPECTACLE MA DAME 15 H
Compagnie 3 Secondes

Buvette, restauration rapide, tombola, jeux pour enfants tout le week-end.



Puis **l'exposition vannerie du 11 au 13 juillet 2025** qui a nécessité une intendance conséquente pendant une semaine avec un investissement important de plusieurs de nos adhérents.

Ci-après la belle équipe qui s'est donnée à fond pendant une semaine. En présence de **Jeanine BON** co-présidente de Génération Mouvement, notre fédération.

Félicitations à Agnès DESORMIERE qui, malgré son bras en écharpe, nous a guidés pour la mise en place de l'exposition qu'elle a imaginée pendant plusieurs mois.

Merci à toutes celles et ceux qui ont prêté des vanneries et du matériel pour agrémenter l'exposition. Quelques habitants locaux ont retrouvé avec plaisir le matériel et le vocabulaire de la période où 2 boulangers exerçaient à Bertignat.

Ci-dessous démonstration appréciée de vannerie par Céline BERTHOULAT et vue sur la salle d'exposition.



Bonne mobilisation pour notre AG au restaurant La Renaissance à Arlanc et pour le loto du 3 mars 2025.

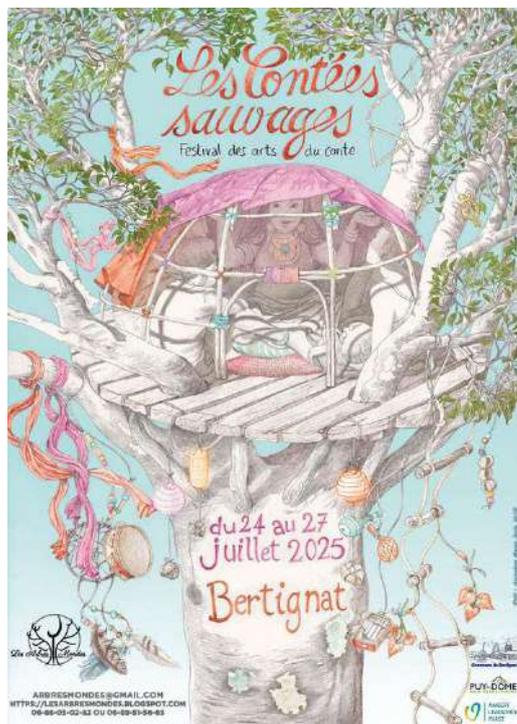


23 mai 2025 sortie en covoiturage (île aux crayons à Olliegues, Châteldon et Domaine de Randan).



Après toutes ces activités la vie continue avec des dates à retenir : **loto dimanche 5 octobre 2025**. Pétanque tous les lundis 14h devant chez Marcelle (suivant la météo). Rencontre salle de l'association 14h le 1^{er} et le 3^{ème} mardi du mois.

Voyage dans le Bas Dauphiné samedi 23 août 2025 (Musée du compositeur Berlioz à la côte St André, St Antoine l'Abbaye nommé dernièrement dans les plus beaux villages de France, grand séchoir des noix à Vinay). **Contact rapide avant le 15 août au 04 73 82 10 73.**



Festival les Contées sauvages

Du 24 au 27 juillet s'est déroulée la sixième édition (ou septième... ça dépend comment on calcule) du **festival Les Contées sauvages**. Malgré le temps pluvieux, le public fut largement au rendez-vous !

Cette année, la cour de l'école a été plus largement investie que les autres fois. Ainsi, le **chapidôme**, qui y était installé grâce au prêt généreux de la **cie Sueno Del'Arte**, a abrité une bonne partie des spectacles.

Et la **magnifique exposition de Marion JANIN** (qui a réalisé l'affiche du festival) a trouvé place sous le grand barnum de la commune.

Nous avons débuté les festivités par une très agréable balade contée dans les jardins autour de Puy-Bayou.

Vendredi, nous n'avons malheureusement pas pu nous rendre chez Nathalie et Armann à Peubrières comme prévu, mais **le chapidôme nous a sauvé la mise, et goûter puis veillée contée nous ont ravis**.

La grande balade contée de samedi a enchanté les personnes présentes, par la diversité et la beauté des paysages traversés, et par la qualité de la prestation des conteuses.



Au soir, le bal conté a entraîné tout le monde dans une joyeuse et improbable sarabande !

Dimanche, dernière journée, déjà l'heure de se quitter...

Mais nous en avons bien profité, entre découverte de contes en patois, table ronde passionnante animée par

Radio Supeyres, scène ouverte (qui permet chaque année à des artistes en herbe de se lancer) pendant laquelle adultes et enfants nous ont régalé de leurs histoires et chansons, et enfin l'apéro-contes de clôture pendant lequel conteuse et conteurs professionnels ont partagé la scène une dernière fois avec une grande complicité, nous faisant passer du rire à l'émotion avec talent.

Il convient de noter la présence des formidables éditions Oui'Dire tout au long du festival, signe que notre petit festival commence à trouver sa place au sein du monde du conte francophone.

Un grand merci à la chorale de Bertignat qui, par deux fois, est venue offrir un programme de chants concocté spécialement pour l'occasion, un programme à la fois touchant et entraînant avec une ingénieuse mise en scène : très réussi, bravo aux choristes !

Nous en avons des « merci » à distribuer :

à nos **chers bénévoles** sans qui rien ne pourrait se faire, **aux habitants** qui nous ouvrent généreusement leurs portes, **à l'interasso** de Bertignat grâce à qui nous avons le matériel indispensable à la bonne tenue d'un évènement, à la **Mairie de Bertignat** bien sûr, qui nous soutient, nous permet d'occuper les locaux et nous rend maints autres services, aux financeurs tels que la **communauté de communes Ambert Livradois Forez** ou le **Conseil départemental du Puy-de-Dôme**, sans oublier les **précieux producteurs** du territoire qui nous régaleront de leurs produits.



L'aventure va certainement continuer, mais pour cela, nous avons besoin de vous. Alors, si vous avez envie de devenir bénévole pour vivre de folles aventures, ou d'ouvrir votre jardin pour des moments inoubliables, ou encore de loger un artiste pour des rencontres fortes en émotion, n'hésitez pas à nous contacter !

Les Arbres-Mondes : mail = arbresmondes@gmail.com, site = <https://lesarbresmondes.blogspot.com/>
Tél. : 06 86 05 02 82 ou 06 89 51 56 65



LES MAINS CRÉATIVES

Bonjour à tous, **nous vous souhaitons un bel été**, voici les activités du 1^{er} semestre 2025 de l'association :



- ◆ **Février** : un atelier modélisme (fabrication d'un mur en fausses pierres) et création d'une boîte aux dons pour Les Amis de Françoise Héritier ;
- ◆ **Juin** : 1^{er} repas annuel à La Maison Rose au Chalet ;
- ◆ **Juillet** : fabrication de vases avec recyclage de bouteilles en verre recouverte de corde en coton pour Amitié et Rencontre et pour la décoration de tables du jambon à la broche.



Puis nous continuons **tous les mardis le café associatif avec jeux de société et Michel le boulanger** avec du pain et des viennoiseries à la salle des associations et, depuis la fermeture de L'Epicurieux, le dimanche avec le petit marché local. **Merci à tous pour votre aide et votre présence ! A bientôt !**

LA BERTIGNATOISE



Soirée potée auvergnate
de la société de chasse La Bertignatoise
du samedi 1^{er} mars 2025.

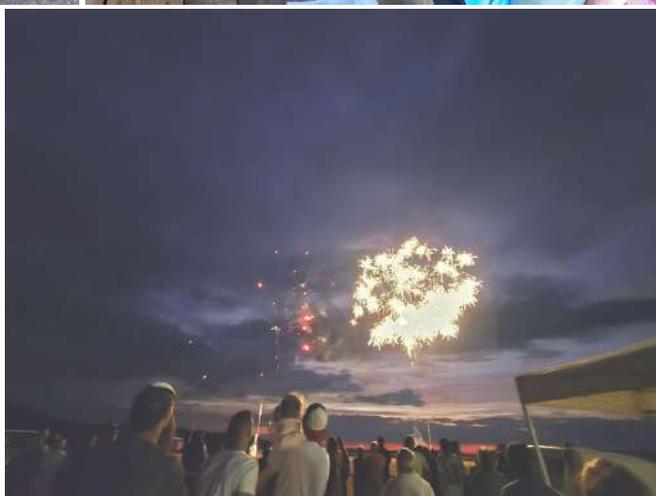


Concours de pétanque et moules frites
étaient aussi au programme des festivités
organisées par La Bertignatoise
le samedi 7 juin 2025.

INTER-ASSOCIATIONS



Une partie des bénévoles lors de la Cyclosporitive Les Copains
Cyfac - 5 juillet 2025



Cochon à la broche au Stade avec le feu d'artifice. Merci à tous les participants et à tous les bénévoles !

HORAIRES D'OUVERTURE DES DÉCHÈTERIES

**AMBERT LIVRADOIS FOREZ
SERVICE DECHETS**

04 73 82 76 91

AMBERT
Le Poyet

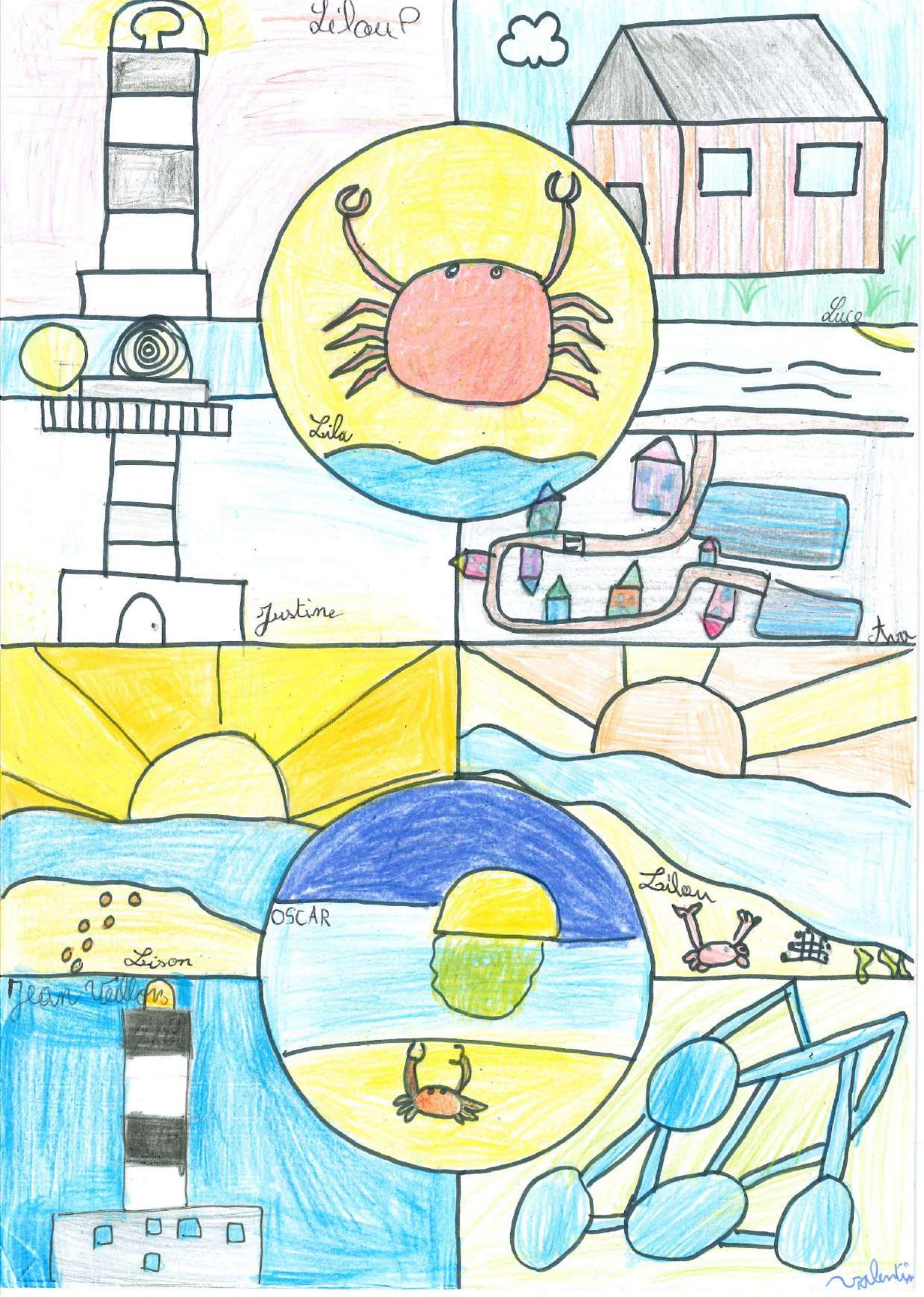
Du lundi au samedi : 8^h30 - 12^h | 13^h30 - 17^h30

MARAT / VERTOLAYE
La Paterie

Mardi, vendredi et samedi : 9^h - 12^h | 14^h - 17^h
Mercredi : 9^h - 12^h



Des sacs jaunes de tri sont disponibles gratuitement en Mairie :
merci de ne pas utiliser des sacs à poubelle noirs dans les bacs jaunes !



Lilou

Luce

Lila

Justine

Anna

Lison

Jean Vaillon

OSCAR

Lilou

valentin